

**RESUME NON TECHNIQUE****IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE**

Raison sociale : BTS INDUSTRIE

Forme juridique : SAS

Siège social : Route de la Bressandière – 79200 CHATILLON S/THOUET

Capital : 150 000 €

PDG : Monsieur Philippe BERNARD

Téléphone : 05.49.95.10.10

Télécopie : 05.49.95.26.16

Année de création : 1991

Code NAF : 285 A

Activité : Traitement de surface

Registre de commerce : TGI 384 849 436

Numéro de SIRET : 384 849 436 000 25

Chiffre d'affaires (30/09/2008) : 4 379 913 €

Effectif : 72 personnes

Horaires : Ateliers : 6h – 13h30 et 13h30 – 21h  
Bureaux : 8h – 12h et 13h30 – 16h

Nbr de jours de travail par an  
(ensemble des ateliers) : 228

Nbr de jours de travail par an  
(atelier de métallisation) : 120.

## SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

B.T.S. Industrie dispose déjà d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation en date du 21 juin 2005.

## LOCALISATION DE L'INSTALLATION

BTS INDUSTRIE est implantée au lieu-dit « La Bressandière » sur la parcelle cadastrale n°107, d'une superficie totale voisine de 34 000 m<sup>2</sup> de la section AI, dans la zone UI du plan d'occupation des sols de la commune de CHATILLON SUR THOUET.

Le site, est desservi par la route de la Bressandière, qui permet son accès depuis la N 149.

## ACTUALISATION DU CLASSEMENT

### Le classement actuel

CLASSEMENT				
Rubrique	Nature de l'activité	Capacité	Class. A/D	Rayon d'affichage
1 430 1 432	Stockage de produits inflammables (fuel). De 10 à 100 m <sup>3</sup> : <b>Déclaration.</b>	$\frac{20}{5} = 4 \text{ m}^3$	NC	—
1 434	Installation de distribution de liquides inflammables. De 1 à 20 m <sup>3</sup> /h : <b>Déclaration.</b>	$\frac{20}{5} = 4 \text{ m}^3/\text{h}$	D	—
2 565	Traitement des métaux et matières plastiques par voie électrolytique ou chimique. 2. Procédé utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium). Le volume des cuves de traitement de mise en œuvre étant : a) supérieur à 1 500 l : <b>Autorisation.</b>	10 900 l	A	1
2 566	Décapage ou nettoyage des métaux par traitement thermique : <b>Autorisation.</b>	—	A	1
2 575	Emploi de matières abrasives telles que sable ou corindon. La puissance installée des machines fixes étant supérieure à 20 kW : <b>Déclaration.</b>	46 kW 26 kW 72 kW	D	—
2 910	Installation de combustion. A.2 : de 2 à 20 MW : <b>Déclaration.</b>	4,96 MW	D	—
2 920	Installation de compression. 2.b – Supérieure à 50 kW, mais inférieure à 500 kW : <b>Déclaration.</b>	140 kW	D	—
2 940	Application et séchage de peinture et apprêts. 2. Procédé par pulvérisation. b) Si la quantité maximale de peinture susceptible d'être utilisée est supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j : <b>Déclaration.</b> 3. Procédé mettant en œuvre des poudres à base de résines organiques. a) si la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée est supérieure à 200 kg/j : <b>Autorisation.</b>	80 kg/j  800 kg/j	D  A	—  1

A : activité soumise à autorisation

- D : activité soumise à déclaration

- NC : activité non classée

**La nouvelle rubrique faisant l'objet de la présente demande :**

<b>Rubrique</b>	<b>Nature de l'activité</b>	<b>Capacité</b>	<b>Class. A/D</b>	<b>Rayon d'affichage</b>
<b>2567</b>	<b>Galvanisation étamage de métaux</b> ou revêtement métallique d'un matériau quelconque par immersion ou par pulvérisation de métal fondu.	Activité exercée	<b>A</b>	1 km

Les communes concernées par le rayon d'affichage sont CHATILLON SUR THOUET, PARTHENAY et VIENNAY

## L'ACTIVITÉ ET LES PRODUITS UTILISÉS

L'activité de **BTS INDUSTRIE** concerne la **sous-traitance en traitement de surface et peinture**.

Ses ateliers abritent donc déjà des chaînes de peinture (poudre et liquide), des cabines de sablage, du décapage physique.

Le produit utilisé pour l'activité de métallisation est le « Zinacor » qui est un alliage de zinc à 85% et d'aluminium à 15%.

## ETUDE D'IMPACT

### I – L'ETAT INITIAL

BTS INDUSTRIE est implantée au lieu-dit « La Bressandière », sur la commune de CHATILLON SUR THOUET, en bordure de la route de la Bressandière, desservie par la RN 149.

L'assainissement collectif dessert la route de la Bressandière et donc BTS INDUSTRIE. Localement, les écoulements d'eaux pluviales rejoignent le réseau pluvial communal, qui rejoint le THOUET.

Les sols sont granitiques, il n'existe pas d'aquifère utilisé pour l'alimentation en eau potable.

L'habitation la plus proche est située à 100 mètres à l'OUEST.

### II – LES EFFETS POTENTIELS DE L'ACTIVITE

Les effets de ce type d'activité peuvent être :

- ↳ l'émission de déchet (l'alliage de zinc non fixé sur la pièce métallique et récupéré dans la cabine)
- ↳ la pollution atmosphérique par l'émission de poussières.

Cette dernière a été évaluée par une campagne d'analyse, qui a permis de préciser les conditions de rejet, ainsi que les teneurs moyennes en poussières, zinc et aluminium. Celles-ci satisfont à la réglementation en vigueur.

### III - LES MESURES PRISES POUR LIMITER LES EFFETS

La production de déchet est récupérée et évacuée en centre de traitement agréé.

Les émissions de poussières sont traitées par un dispositif de filtration à cartouche suffisamment performant pour respecter les normes de rejet.

Les rejets évacués en toiture à 10 mètres du sol auront une dispersion suffisante, après l'adaptation du diamètre de la cheminée.

### IV – VOLET SANITAIRE

Le volet sanitaire a porté sur l'émission potentielle de zinc et d'aluminium.

L'évaluation de l'exposition a pris en compte l'environnement et les cibles potentielles. La voie d'exposition retenue, l'inhalation, a induit des calculs de dispersion dont les résultats ont permis d'évaluer un indice de risque très faible, qui n'induit pas de mesures complémentaires.

## ETUDE DE DANGER

Les risques d'accident liés à l'activité sont inexistant dans la mesure où:

- ↳ le risque d'incendie est supprimé par l'absence de toute matière organique dans la cabine ou à sa proximité.
- ↳ le risque d'explosion est supprimé par l'utilisation d'aspirateur spécifiquement dédié pour les opérations de nettoyage, il est équipé de prise de terre et de liaisons équipotentielles au niveau du conduit et l'appareil lui-même.

Toutefois, un scénario incendie a été envisagé comme suraccident, d'une explosion de poussières, dans le cas où des cartons auraient été déposés dans la cabine.

La Notice Hygiène et Sécurité présente la conformité du projet avec la réglementation du code du travail.